

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Séance du 16 mars 2021
L'an deux mille vingt et un
Et le seize mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 10/03/2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 05-2021

Désaffectation et aliénation pour partie du chemin rural reliant le C.E n° 29 à la voie communale desservant Querbes

Par délibération n° 57-2020 en date du 29 septembre 2020 le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation pour partie du chemin reliant le C.E. n° 29 à la voie communale desservant Querbes, en vue de sa cession à M. Barascud Jacques, demandeur.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 novembre au 14 décembre 2020 inclus.

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à ce projet,
Vu le document de modification de parcellaire cadastral,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conclusions de l'enquête publique
- **DECIDE**
 - ✓ la désaffectation de la portion de chemin reliant le C.E. n° 29 à la voie communale desservant Querbes, cadastré parcelle Section ZA N°90 (476 m2) et Section H N°404 (169 m2) soit une superficie totale de 645 m2
 - ✓ d'accepter la suppression de la portion de chemin reliant le C.E. n° 29 à la voie communale desservant Querbes, cadastré parcelle Section ZA N°90 (476 m2) et Section H N°404 (169 m2) soit une superficie totale de 645 m2
- **DECIDE DE CEDER** à M. Barascud Jacques une partie du chemin rural reliant le C.E. n° 29 à la voie communale desservant Querbes cadastré sous les nouveaux numéros Section ZA N° 90, contenance 476 m2 et Section H N° 404, contenance 169 m2, soit une superficie totale de 645 m2 au prix de 0,30 euros le m2 soit 193,50 euros.
- **DECIDE DE CREER** une servitude inaliénable, à titre gratuit, au profit de la commune, pour la canalisation d'eau potable alimentant le hameau de Querbes sur les parcelles cadastrées Section ZA N° 90 et Section H N° 404 cédées à M. Barascud Jacques. En outre le propriétaire autorise tout passage de tout agent ou entrepreneur en vue de l'entretien, réparation et changement de ladite canalisation.
- **DECIDE DE CREER** un droit de passage d'une largeur de 3 mètres pour le matériel agricole appartenant à l'exploitant agricole correspondant à l'habitation sise sur la parcelle Section H N°86.
- **DIT** que les frais liés à l'enquête publique (géomètre, indemnisation du commissaire-enquêteur), à la charge du demandeur, sont estimés à 678,50 euros
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge du demandeur

- **CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à la SELARL IMBERT-GAUCI Estelle et GAUCI Guillaume, notaires associés à Belmont/Rance
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

